

VOTRE RÉGIME ÉTUDIANT



ATTENTION! Étudiantes et étudiants internationaux vivant à l'extérieur du Canada – FAQ

En tant qu'étudiante ou étudiant international admissible, vous êtes automatiquement couverte ou couvert, en partie ou en totalité, par le Régime. Notez que **les bénéfices du Régime ne sont accessibles qu'au Canada**. Assurez-vous de bien lire cette FAQ pour connaître les options qui s'offrent à vous et de **consulter le www.studentcare.ca pour tous les détails** concernant les bénéfices de votre Régime.

